



Avoir droit a la Nationalité francaise

Par **sabrina69**, le **21/01/2018** à **23:00**

Je suis algerienne et je voudrais savoir si je peux bénéficier de la nationalité française de mon pere qui est français et décédé avant l'indépendance (1961) et que moi je suis née en 1959...merci .

Par **youris**, le **22/01/2018** à **17:17**

avant l'indépendance de l'Algérie, tous les Algériens étaient français, les français de droit commun ont conservé la nationalité française, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française sauf demande de reconnaissance de la nationalité française faite avant 1967.

si en 1962, votre mère a reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française, comme vous étiez mineure, vous avez également perdu la nationalité française.
salutations